LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION DE L'INSPECTEUR EN SST

1. Préparation de l'intervention

- Prendre connaissance de son mandat
- Dresser un portrait de l'entreprise et de son contexte
- Aviser l'employeur et l'association accréditée de sa visite

2. Réalisation de l'intervention

- Faire la visite initiale
- Obtenir et valider toutes les informations pertinentes
- Déceler les situations justifiant une décision ou un avis de correction
- Apprécier la gestion de la SST (GSST)
- Convaincre le milieu de se prendre en charge
- Soutenir le milieu
- Rédiger et transmettre un rapport d'intervention

3. Suivi de l'intervention

- Faire le suivi des dérogations dans le respect du délai accordé
- Vérifier l'atteinte des résultats en SST en fonction du mandat

Déceler les dangers à conséquences graves

y compris les cibles de tolérance zéro

→ **Contraindre**

- Arrêts de travaux
- Fermeture des lieux
- Apposition de scellés ou autres

Déceler les autres situations

de manquements à la LSST et à ses règlements

→ **Avis de correction**

Convaincre

- De la présence des dangers et des conséquences possibles
- De la nécessité de mettre en place des mesures pour améliorer la GSST

Soutenir

- La recherche de solutions permanentes
- La mise en place de mesures de prise en charge de la SST efficaces

Inclure dans son rapport

- La description du danger
- Les décisions et les avis de correction
- Les résultats attendus par la CNESST

© CSN, 2013. Tous droits réservés. — En collaboration avec TÉLUQ.